



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 83487

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les missions, l'activité en 2014 et le coût de fonctionnement pour l'État de la Commission nationale de la négociation collective de la marine marchande.

Texte de la réponse

La Commission nationale de la négociation collective de la marine marchande (CNNCMM) est l'instance de dialogue social pour le secteur maritime. Elle est chargée d'émettre des avis sur l'extension des conventions et accords collectifs concernant le travail maritime et de se prononcer sur les textes intervenant dans le champ des relations individuelles et collectives de travail maritime. La CNNCMM se réunit 1 à 2 fois par an. Une seule réunion a été organisée en 2014. Le coût de son fonctionnement est évalué à 2 500 euros par réunion. Ce montant correspond à la prise en charge des frais de déplacement des membres pour participer à cette réunion. Cette Commission sera remplacée prochainement, au plus tard le 1er octobre 2015, par la Commission nationale de la négociation collective maritime instituée par la loi n° 2013-619 du 16 juillet 2013 (portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne (UE) dans le domaine du développement durable).

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83487

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4882

Réponse publiée au JO le : [22 septembre 2015](#), page 7302